



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 32929

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants s'il est envisagé, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Indochine, de procéder à une promotion spéciale dans les ordres nationaux au profit des combattants d'Extrême-Orient.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux anciens combattants partage pleinement l'objectif de l'honorable parlementaire d'honorer les vétérans de la guerre d'Indochine. Il rappelle que plusieurs cérémonies, s'inscrivant dans le cadre de la commémoration de la bataille de Diên Biên Phu, sont prévues pour mai 2004, afin d'honorer les combattants de l'armée française. Un hommage national, auquel seront conviés les vétérans, les associations d'anciens combattants d'Indochine et les représentants des pays ayant combattu aux côtés de la France en 1954, sera rendu aux combattants de Diên Biên Phu, sous la présidence du Président de la République, dans la cour d'honneur des Invalides, à Paris, le 7 mai 2004. À cette occasion, le secrétaire d'État confirme que des anciens combattants particulièrement méritants de la guerre d'Indochine seront décorés de la Légion d'honneur. La nation remplira ainsi son devoir de reconnaissance envers ceux qui l'ont servie dans les heures les plus difficiles de son histoire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32929

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 779

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2521